

Memento des P.T.T. Ce que le public doit connaître dans son intérêt

Memento des P.T.T. Ce que le public doit connaître dans son intérêt. 1923.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes

MEMENTO

DES

P. T. T.

CE QUE LE PUBLIC
DOIT CONNAITRE
DANS SON INTÉRÊT

Publié par

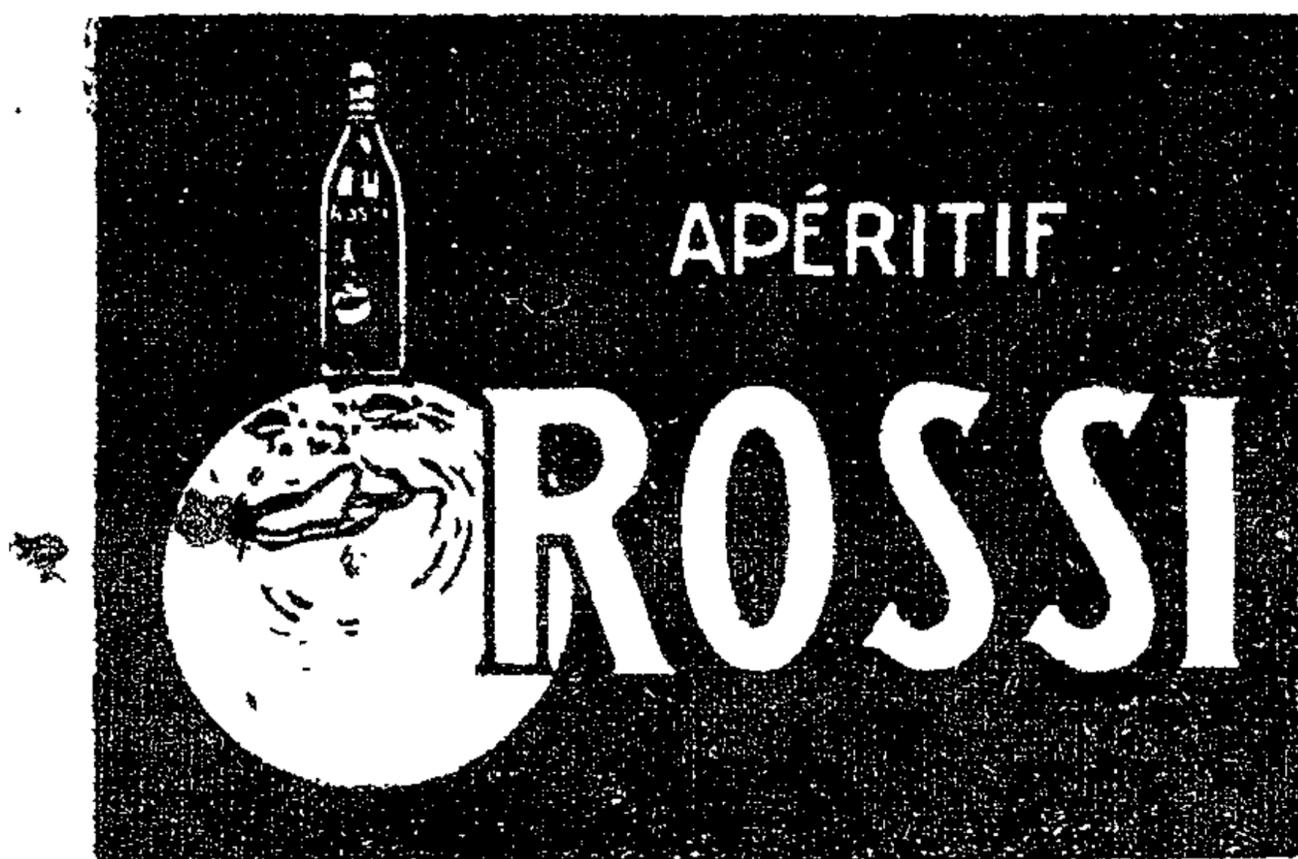
“L'INDICATEUR UNIVERSEL DES P. T. T.”

3, Rue de Champagny, PARIS (7^e)

Téléphone : Fleurus 28.22. — Code AZ Français.

Déposé.

Publicité VCX, 7, Rue de Surène, PARIS (8^e)



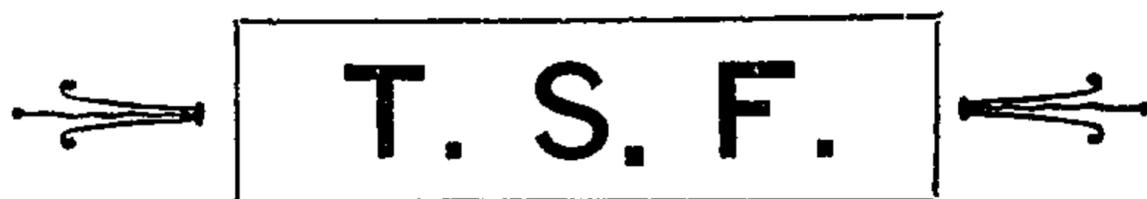
*N'est pas un vermouth
ni un quinquina*

MARTINI

Véritable vieille marque

de **TURIN**

R. C. Seine 110.014



Si vous télégraphiez en

Amérique

Grande-Bretagne

Syrie, Palestine

Espagne

Roumanie

Tchéco-Slovaquie

portez sur votre télégramme la simple mention

“ via RADIO-FRANCE ”

TAXE PAR MOT ORDINAIRE			
	via Câbles	via Radio - France	Economie
Amérique (New-York City)..	3,15	2,70	0,45
Amérique du Sud (Buenos-Aires)	10,35	9,75	0,60
Syrie et Liban.....	2,79	2,34	0,45
Palestine	4,20	3,90	0,30

Les télégrammes **Urgents** (à triple taxe) et **Différés** (à tarif réduit de 50 o/o), sont admis pour tous les pays acceptant ces catégories de messages.

Pour tous renseignements, demandes de carnets, de formules, etc.

S'adresser : Compagnie "RADIO-FRANCE" Direction commerciale.

166, rue Montmartre, PARIS (2°)

Téléphone } Central **23.17**
 Louvre **03.86**

R. C. Seine 164 419.

MEUBLEZ=VOUS Aux Galeries Barbès

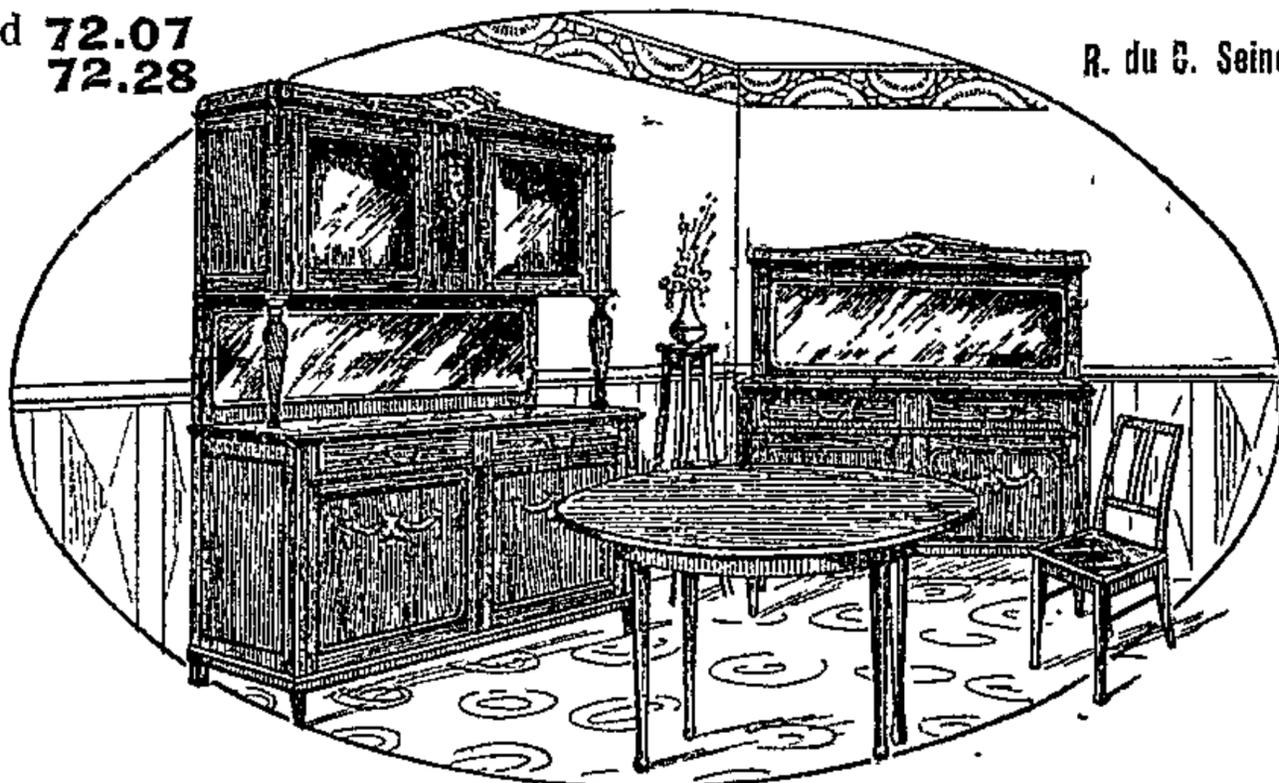
55, Boulevard Barbès, 55 - PARIS. (18^e)

— La plus grande EXPOSITION de Mobiliers —

Tél. { Nord 72.07
— 72.28

R. du G. Seine n° 62.865

Le plus
grand
choix



Le
meilleur
marché

TAPISSERIE — MEUBLES — LITERIE

Expéditions franco province - Livraisons et Installations gratuites Paris-Banlieue

Dans votre intérêt demandez le catalogue M 1924, envoyé gratuitement

Conditions spéciales aux personnes présentant cette annonce



L'ALSACIEN

Pâté Foies Gras Truffés

BARBIER & BRÉARD

9, Rue du Louvre, 9

PARIS (1^{er})

— TRUFFES, FOIES GRAS, COMESTIBLES —

R. C. Seine 103.393.

CHAMPAGNE

AVIZE

(Marne)

Machenaud

Sa Cuvée

Réservée

94, Rue de la Victoire, 94 - PARIS,

HIGH LIFE TAILOR

112, rue Richelieu et 12, rue Auber

PARIS

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Costumes tailleurs.

Manteaux

Complets

Pardessus

175 Fr.

R. C., n° 70 186.

I. - Principaux Tarifs postaux

1°. — TARIF DES LETTRES ET PAQUETS CLOS

A. — Service intérieur

(France, Algérie, Tunisie, Colonies françaises.)

	Fr. c.		Fr. c.
Jusqu'à 20 gr. inclusiv ^t .	0 25	de 700 à 800	1 55
de 20 à 50	0 40	de 800 à 900	1 70
de 50 à 100	0 50	de 900 à 1.000	1 85
de 100 à 200	0 65	de 1.000 à 1.100	2 00
de 200 à 300	0 80	de 1.100 à 1.200	2 15
de 300 à 400 .	0 95	de 1.200 à 1.300	2 30
de 400 à 500	1 10	de 1.300 à 1.400	2 45
de 500 à 600	1 25	de 1.400 à 1.500	2 60
de 600 à 700	1 40	<i>Poids maximum : 1.500 gr.</i>	

Dimensions maximum : 45 c/m sur chaque côté, ou en rouleau : 75 c/m × 10 c/m.

B. — Service international (Pays étrangers)

	Fr. c.		Fr. c.
Jusqu'à 20 gr. inclusiv ^t ..	0 50	de 100 à 120	1 75
de 20 à 40	0 75	de 120 à 140	2 00
de 40 à 60	1 00	de 140 à 160	2 25
de 60 à 80	1 25	de 160 à 180	2 50
de 80 à 100	1 50	de 180 à 200	2 75

et, ainsi de suite, en ajoutant 25 c. par 20 gr. ou fraction de 20 gr.

Poids maximum : 2 kilos. Dimensions maximum : 45 c/m sur chaque côté, ou en rouleau : 75 c/m × 10 c/m.

2°. — CARTES POSTALES ORDINAIRES

Dimensions : 10 à 14 c/m de longueur, 7 à 9 c/m de largeur.

Tarif	{	a) Cartes postales Service Intérieur : Serv. International :	
		simples.....	20 cent. 30 cent.
		b) Cartes postales	
		avec réponse payée.....	40 cent. 60 cent.

3°. — CARTES ILLUSTRÉES

Service intérieur et franco-colonial : 10 centimes. — La moitié droite du recto de la carte doit être réservée à l'adresse, l'autre moitié à la correspondance à volonté. Le verso doit être occupé par une illustration ou gravure avec ou sans texte imprimé, à l'exclusion de toute inscription manuscrite.

Pour l'étranger, avec correspondance : 30 centimes; à découvert sans correspondance : 10 centimes.

Pour vous éviter des déplacements et des pertes de temps, abonnez-vous à l'INDICATEUR UNIVERSEL DES P. T. T. qui vous renseigne complètement, exactement, périodiquement.

Assurez-vous à

Registre du commerce, Seine n° 14.456

LA PROVIDENCE-ACCIDENTS

Société anonyme au capital de 5 millions

56, rue de la Victoire, Paris (9^e)

LA PROVIDENCE est la première de toutes les sociétés d'assurances par le total des salaires assurés en application de la loi sur les accidents du travail (Situation au 1^{er} Janvier 1923).

Reg. Com. Seine 141 265



FABRIQUE

à

NEUILLY-S.-SEINE

"MORTIS"

détruit **RATS, SOURIS**
TAUPES, CAFARDS, PUNAISES
MITES, LIMAGES, etc.



Téléphone :

Louvre

23-48

RÉSULTATS GARANTIS

A. GROSBOIS, Chimiste, 21, Rue du Louvre, PARIS

LA PORCHERIE FRANÇAISE

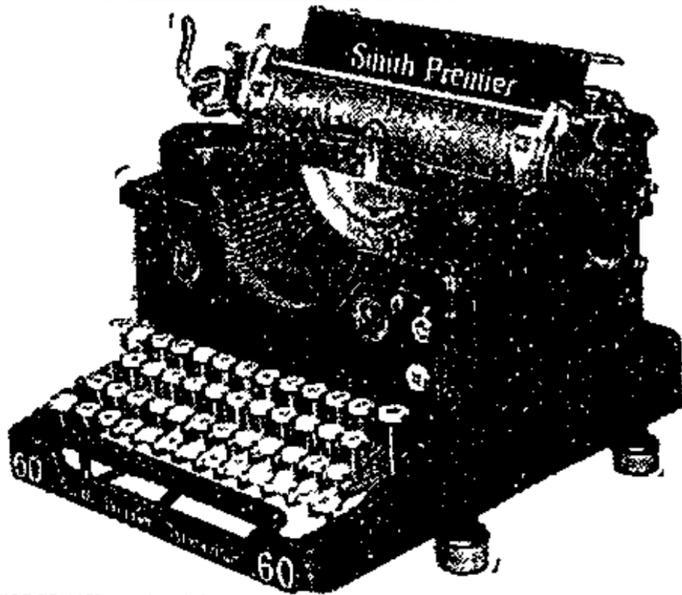
Société anonyme. - Capital de 1.500.000 francs

53, boulevard Haussmann, PARIS (9^e)

MET l'élevage du cochon à la portée de TOUS

RAPPORT de 10 à 12 0/0

R. C., n° 35 373.



Machines à Ecrire
et

Machines Comptables

SMITH-PREMIER

89, rue de Richelieu - PARIS (2^e)

Téléph. : Central 77.65 - 50.82

Registre Commerce Seine 44.489



Le Collège féminin

Ecole Féminine H. PICHON

136, rue de Rivoli, PARIS (1^{er})

Téléphone : Louvre 32.55

et son Annexe

Le Collège Féminin

7, 13, rue du Four, Paris

Téléphone : Fleurus 34.36

Brevets élémentaire et supérieur, Baccalauréat, Tous examens et concours, Sténographie, Dactylographie, Comptabilité, Langues étrangères — Coupe, Couture, Modes, Enseignement du français aux étrangères.

4^o. — PAPIERS DE COMMERCE & D'AFFAIRES, FACTURES

A. — *Service intérieur et franco-colonial* : Mêmes tarif et conditions d'admission que les lettres. Mais les *factures*, les *relevés de comptes ou de factures*, les *bordereaux d'expédition et notes d'honoraires* sont admis au tarif de 15 centimes jusqu'au poids de 20 grammes, à la condition d'être expédiés sous bande, sous enveloppe ouverte ou sur carte à découvert.

B. — *Service international* : Jusqu'à 250 gr., 50 centimes. Au-dessus de 250 grammes, la taxe s'accroît de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant. *Poids maximum* : 2 kilos.

5^o. — IMPRIMÉS

A. — *France, Algérie, Tunisie, Colonies françaises* :

a) *Imprimés non périodiques ou ordinaires* (circulaires, livres, catalogues, etc.) :

Jusqu'à 50 grammes inclusivement..... 0,05

De 50 à 100 grammes 0,15

Au-dessus de 100 grammes, 0,15 par 100 grammes ou fraction de 100 grammes jusqu'à 3 kilos, *poids maximum*.

Dimensions : 45 c/m de chaque côté. Rouleaux : 75 c/m de long, 10 c/m de diamètre.

Toutefois, les imprimés non périodiques *affranchis en numéraire*, c'est-à-dire non revêtus de timbres-poste, mais dont la taxe globale doit être préalablement à l'expédition, acquittée à la poste et ceux *affranchis au moyen de timbres-poste oblitérés à l'avance* sur autorisation de l'Administration (consulter à ce sujet *l'Indicateur Universel des P. T. T.*), bénéficient du tarif réduit de 0,03 jusqu'au poids de 20 grammes, à la condition d'être déposés en nombre au moins égal à 1.000, triés et enliassés par département et par bureau de distribution.

b) *Imprimés périodiques* (journaux). Tarif général :

Jusqu'à 60 grammes..... 0,02 | De 100 à 125 grammes.... 0,05

De 60 à 75 grammes..... 0,03 | De 125 à 150 grammes.... 0,06

De 75 à 100 grammes.... 0,04

Ensuite, 1 cent. par 25 grammes ou fraction de 25 grammes excédant jusqu'à 3 kilos *maximum*.

Ce tarif est réduit de *moitié* pour les périodiques circulant dans le département où ils s'impriment et les départements limitrophes.

Dimensions des périodiques : les mêmes que les imprimés non périodiques.

B. — *Service international* : Tous imprimés : 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Poids maximum : 2 kilos. *Dimensions* : les mêmes que dans le service intérieur.

6^o. — CARTES DE VISITE

Dans le *service intérieur et franco-colonial*, les cartes de visite imprimées ou manuscrites expédiées sous bande mobile ou sous enveloppe ouverte portant une mention manuscrite composée de un à cinq mots quelconques sont affranchies 15 centimes.

Pour l'étranger : cartes de visite *imprimées* et comportant au plus cinq mots manuscrits de félicitations, remerciements, souhaits, etc. : 10 centimes.

SOCIÉTÉ DE COMBUSTIBLES

Siège social : 6, rue La Fayette (IX^e)
Téléphones : Gutenberg 39.13, 39.61 ; Central 81.30



BUREAUX
de
Commandes

Lecourbe

40, rue Lecourbe

(15^e)

Téléphone :
Séguir 38.52

Batignolles

34, boulevard
des Batignolles

(17^e)

Téléphone :
Marcadet 12.52

Grenelle

47, boulevard
de Grenelle

(15^e)

Téléphone :
Séguir 22.01

BUREAUX
de
Commandes

St-Germain

238, boulevard

St-Germain

(7^e)

Téléphone :
Séguir 18.86

République

15, place
de la République

(3^e)

Téléphone :
Archives 38.04

Lorette

6, rue

N.-D.-de-Lorette

(9^e)

Téléphone :
Trudaine 43.00

LIVRAISONS DANS TOUT PARIS, EN SACS PLOMBÉS
R. C. Seine n° 111.268. MÊME POUR UN SAC, LE LENDEMAIN DE LA COMMANDE

7°. — ÉCHANTILLONS

A. — *France, Algérie, Tunisie, Colonies françaises :*

Jusqu'à 100 gr..... 0 20	de 300 à 400..... 0,65
de 100 à 200..... 0,35	de 400 à 500..... 0 80
de 200 à 300 0,50	<i>Poids maximum : 500 gr.</i>

Dimensions : 30 c/m sur tous les côtés; ou 45 c/m en long, à la condition que les deux autres dimensions ne dépassent pas 15 c/m.

B. — *Service international.* — (Les échantillons ne doivent pas avoir de valeur marchande) :

Jusqu'à 100 gr..	0,20
— 150 gr.....	0,30
— 200 gr.....	0,40
Par 100 gr. en sus (<i>Poids maximum : 500 gr.</i>).....	0,10

Dimensions : 30 c/m × 20 c/m × 10 c/m. Rouleau : 30 c/m × 15 c/m.

8°. — RECOMMANDATION (TAXE SUPPLÉMENTAIRE)

A. — *France, Algérie, Tunisie, Colonies françaises :*

25 centimes pour les échantillons, les imprimés, les journaux, les factures, les cartes illustrées et les cartes de visite.

35 centimes pour les autres objets.

B. — *Service international :* 50 centimes pour tous objets.

9°. — CHARGEMENTS (lettres et boîtes de valeur déclarée).

A. — *Service intérieur :* Maximum de la déclaration : 20.000 fr.

Tarif des lettres et boîtes : 1° Taxe d'une lettre ordinaire de même poids pour la même destination; 2° Droit fixe de recommandation de 50 centimes; 3° Droit d'assurance de 20 centimes jusqu'à 1.000 francs de valeur déclarée, avec augmentation de 10 centimes par 1.000 francs ou fraction de 1.000 francs excédant.

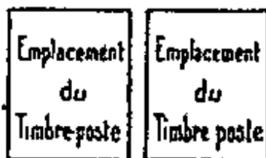
Les poids et dimensions maxima des lettres de valeur déclarée sont les mêmes que pour les lettres ordinaires. Les boîtes de valeur déclarée peuvent être acceptées sans limite de poids. Dimensions maximum des boîtes : 30 c/m × 10 c/m × 10 c/m.

B. — *Service international :* Consulter l'Indicateur Universel des P. T. T.

**Comment confectionner réglementairement
les envois postaux de valeur déclarée**
Lettres chargées

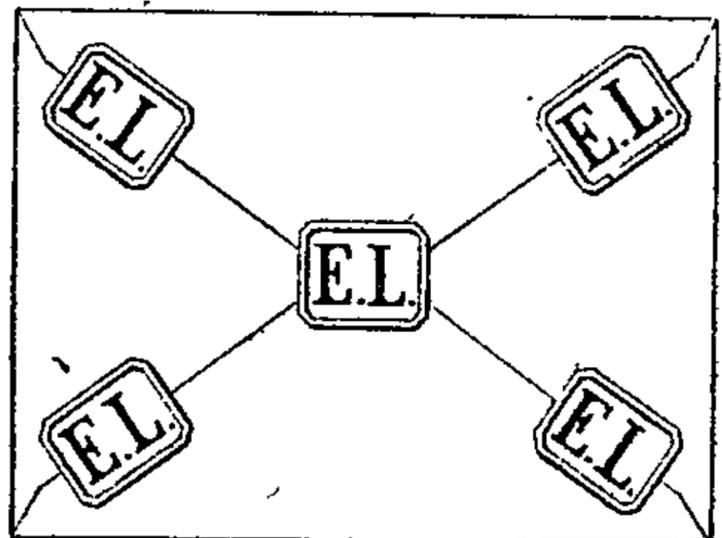
Valeur déclarée

Deux mille cinq cents Francs



Monsieur René Bazicq
14, rue de Lorraine
Paris, 19^e

* *
Pour les
règles
à observer
voir la
page
suivante



ÉCRIRE

avec les



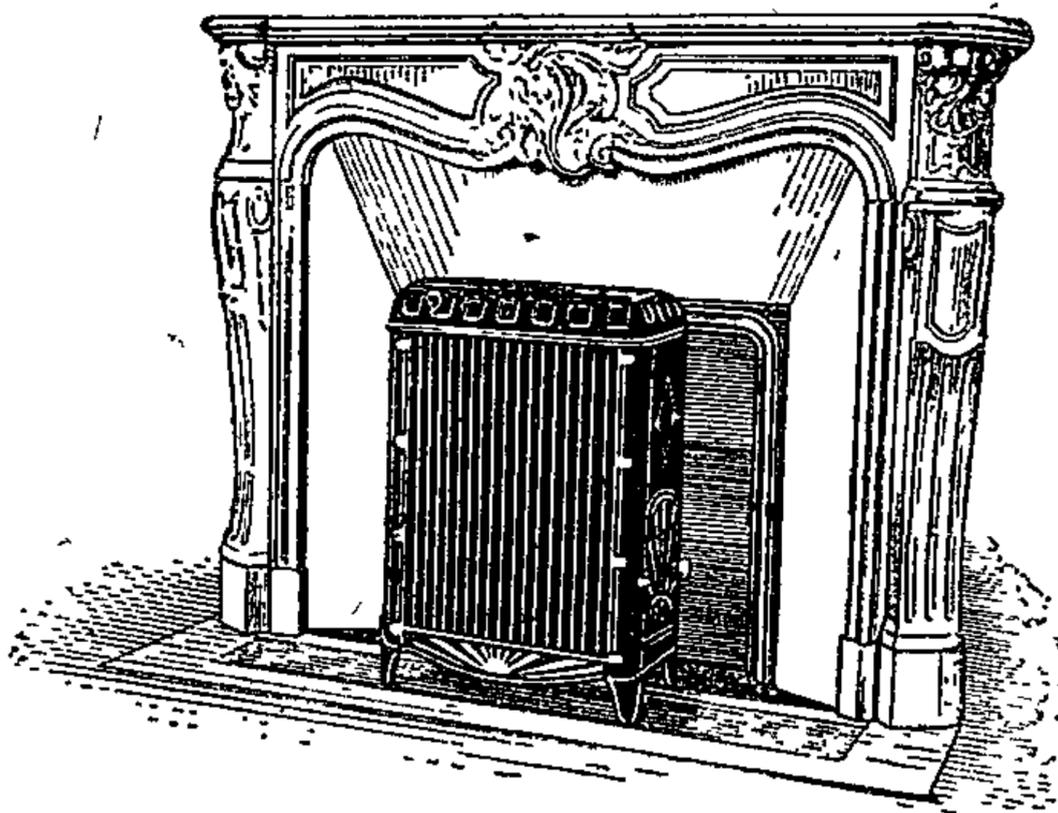
ENCRE ANTOINE

est un
véritable plaisir

Essayez, vous serez convaincu !

En vente chez tous les Papetiers-Libraires

Registre du Commerce Seine 204.438



LE PIERROT

POÈLE RADIATEUR A BOIS

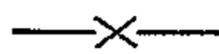
Chauffage Economique —
— et Hygiénique

102, rue Amelot - PARIS (11^e)
(près du Cirque d'Hiver)

R. C. N° 2.837

- Cours de Cuisine et de Pâtisserie -
du Journal " LE CORDON BLEU "

30^e ANNÉE



Abonnement : 15 francs par an

129, faubourg St-Honoré (8^e) et 71, rue de la Pompe (16^e)

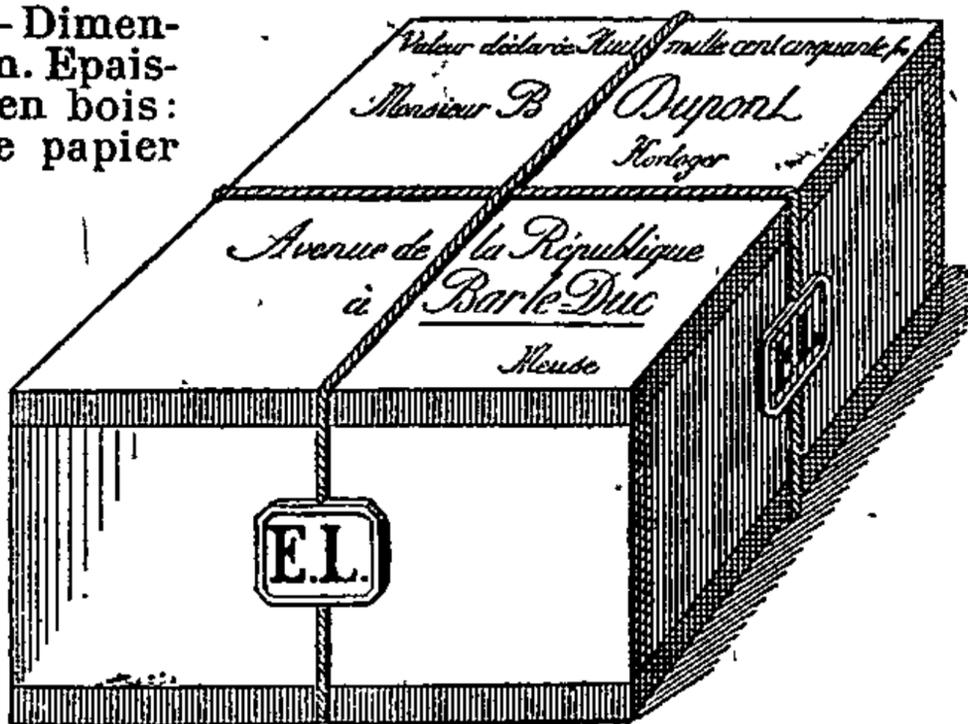
CHOCOLAT-MENIER

Usine de Noisiel, 60.000 K^{os} par jour.

RÈGLES A OBSERVER POUR LA CONFECTION :

A. Des lettres chargées. — Montant de la déclaration indiqué en toutes lettres sans rature ni surcharge. Enveloppe scellée de cachets en cire fine de même couleur avec empreintes, espacés, en nombre suffisant (2 au moins) pour retenir les plis de l'enveloppe. Empreinte en relief ou en creux, uniforme, reproduisant un signe particulier à l'expéditeur (initiales, armes, etc.). La partie du cachet frappée de l'empreinte doit porter sur les plis. Espacer les timbres-poste, ne pas les replier sur les 2 faces de l'enveloppe. Enveloppes à bords colorés ou à panneau transparent interdites.

B Des boîtes chargées. — Dimensions : 30 c/m × 10 c/m × 10 c/m. Épaisseur des parois des boîtes en bois : 8 m/m-minimum. Feuille de papier blanc sur les faces supérieure et inférieure de la boîte et y adhérant fortement. Croisé de ficelle solide et sans nœud, scellé, sur les 4 faces latérales, de cachets en cire comme pour les lettres, les deux bouts de la ficelle pris sous un ou deux cachets. Déclaration de valeur en toutes lettres, sans rature, ni surcharge.



10°. — ACCUSÉ DE RÉCEPTION DES OBJETS CHARGÉS OU RECOMMANDÉS

Service intérieur : 25 centimes ; par télégraphe : 1 fr. 50.

Service international : 50 centimes et, si la demande est postérieure au dépôt : 1 franc.

11°. — ENVOIS CONTRE REMBOURSEMENT

En principe, tous les objets de correspondance recommandés ou chargés peuvent être grevés d'un remboursement à recouvrer sur le destinataire de l'envoi. (Maximum du remboursement pour la France : 2.000 francs.) Les envois contre remboursement sont assujettis aux tarifs et conditions applicables à la catégorie d'envois recommandés ou de valeur déclarée à laquelle ils appartiennent. La transmission à l'expéditeur du montant du remboursement et le retour de tout envoi non distribué sont respectivement soumis aux taxes et conditions prévues pour les recouvrements postaux.

Pour l'étranger et les colonies françaises, il est indispensable de consulter *l'Indicateur Universel des P. T. T.*

12°. — RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'OBJETS RECOMMANDÉS OU CHARGÉS

(sauf le cas de force majeure)

Objets recommandés (en cas de perte seulement) : Indemnité de 25 francs pour les lettres, les cartes postales à 20 centimes et les valeurs à recouvrer, et de 10 francs pour les autres objets, dans le service intérieur ; de 50 francs pour tous objets, dans le service international.

Lettres et boîtes de valeur déclarée (perte, spoliation, détérioration), indemnité égale au montant de la déclaration.

**Tous les mobiliers
Dans tous les styles
Aux meilleurs prix**

**L'AMEUBLEMENT
MODERNE**

— *notez ce numéro* — **154** — *aucune succursale* —

Boulevard Magenta

Catalogue franco sur demande

PARIS (10^e)

Registre du Commerce 232.166

ACCUMULATEURS HEINZ
— PILES HEINZ

2, rue TRONCHET - Paris (8^e)

R. C., Seine n° 49.151.

DICTIONNAIRE COMPLET DES COMMUNES

France, Algérie, Colonies, Protectorats

Nouvelle édition revue et corrigée (gares, P.T.T., colis postaux, population, etc.)

Un fort volume in-32 1152 pages, relié pleine toile, franco : **12** francs

Adresser les commandes à

L'INDICATEUR UNIVERSEL DES P. T. T.

3, rue de Champagny, PARIS (7^e). Compte courant postal n° 91.17

TÉLÉPHONE : FLEURUS 28.22

13°. — CORRESPONDANCES A DISTRIBUER PAR EXPRÈS

Lorsqu'on veut faire distribuer à domicile un objet de correspondance aussitôt qu'il est parvenu au bureau de poste destinataire, il suffit d'inscrire d'une façon très apparente, sur l'objet ou le pli, la mention *Exprès*. Il faut acquitter en même temps, au moyen de timbres-poste apposés sur l'enveloppe, une taxe *supplémentaire* :

De 1 franc par objet distribuable sur le territoire d'une commune pourvue d'un établissement chargé d'un service de distribution.

Ou de 4 francs par objet distribuable dans toute autre commune.

Pour l'Algérie et l'Indo-Chine, taxe de 1 franc par objet.

Pour l'étranger, consulter l'*Indicateur Universel des P. T. T.*

14°. — POSTE RESTANTE

Les correspondances adressées poste restante sont passibles d'une surtaxe de 20 centimes (Journaux : 5 centimes).

Cette surtaxe est perçue sur le destinataire lorsqu'elle n'a pas été acquittée au départ. En sont exemptes les correspondances destinées aux abonnés à la poste restante (10 francs par an pour les voyageurs de commerce ; 20 francs pour les autres personnes).

15°. — TIMBRES. — CARNETS. — COUPONS-RÉPONSE

Indépendamment des timbres-poste de toutes catégories et des cartes postales, le public trouve aux guichets des bureaux de poste :

Des *cartes-lettres* de 0,25, vendues 0,275 l'une et par 2 ou multiples de 2 ;

Des *enveloppes timbrées* à 0,25 ou à 0,05, vendues respectivement 0,28 ou 0,07 (suivant le format) et par paquets de 5 ;

Des *bandes timbrées* à 0,01, 0,02 et 0,05, vendues respectivement 0,015, 0,025 ou 0,055 et par paquets de 10 ;

Des *timbres-quittance* de l'enregistrement ;

Des *carnets de timbres-poste* : 40 timbres à 0,05 ou 20 timbres à 0,10 pour le prix de 2 francs ; 20 timbres à 0,25 pour le prix de 5 francs ;

Des *coupons-réponse*, qui servent à envoyer aux personnes résidant dans certains pays étrangers l'affranchissement de leur réponse. Prix 1 fr. 30. Ceux reçus de l'étranger sont échangés en France contre 50 centimes en timbres-poste.

Quelques commodités à connaître et à utiliser

1° **La carte d'identité postale.** — Pour faciliter les opérations postales au guichet et particulièrement celles pour lesquelles vous êtes tenu de justifier de votre identité, faites-vous délivrer une *carte d'identité postale*. Il vous suffira, pour l'obtenir, de remplir une demande au bureau de poste, de justifier de votre identité si vous n'êtes pas notoirement connu et de fournir une photographie de 4 c/m × 4 c/m. La carte d'identité coûte un franc. Elle est valable pendant un an et dans tous les pays de l'Union postale.

2° **La boîte aux lettres particulière.** — Vous pouvez être autorisé à posséder une *boîte aux lettres particulière* qui sera levée aux mêmes heures qu'une boîte aux lettres publique. Vous vous éviterez ainsi le transport à la poste de votre courrier, qui sera relevé par le facteur. Prix de la boîte : 93 francs ou 127 francs selon les dimensions. Frais de relevage : de 40 à 150 francs par an suivant l'importance des localités.

3° **La boîte de commerce.** — Pour bénéficier de l'avantage de retirer votre courrier au bureau de poste aussitôt que le tri est terminé et que les facteurs partent en distribution, souscrivez un abonnement à une *boîte de commerce*. Taxe annuelle de 20 à 120 francs suivant la localité et l'importance du courrier.

*Pour votre Apéritif
Choisissez une*

FLEURETTE ANIS
IDÉAL

Vous n'en voudrez plus d'autre. — L'exiger dans tous les Cafés.

Distillerie "La Saint-Quentinoise", 20, rue Le Peletier, PARIS. — Tél.: Central 51.43

Téléphone : Elysées 18.14-65.86

Adr. tél. : VOXURENOU-PARIS

Pour faire votre Publicité

*Quel que soit le moyen que vous désiriez employer,
consultez les techniciens de*

l'Agence VOX

F. MARTY & C^{ie}

7, rue de Surène, 7 - PARIS (8^e)

L'AFFICHE - L'AFFICHAGE - L'ANNONCE - L'OBJET
et cent moyens originaux divers

LES MEILLEURES PALISSADES DE PARIS
*Plus de 80 journaux et publications affermés
ou en régie.*

R. C. N° 122 472 .

Publications de l'Indicateur Universel des P. T. T.

(5^e ANNÉE)

Administration, Rédaction : 3, r. de Champagny, PARIS (7^e)

Compte postal 91.17, Paris. — Téléphone : Fleurus 28.22.

I. INDICATEUR UNIVERSEL DES P. T. T. MENSUEL.

ABONNEMENT	I an.....	60	»
	6 mois.....	35	»
	Le numéro spécimen.	6	»

II. Guide Indicateur des P. T. T. pour 1924,
avec 3 bulletins rectificatifs gratuits. 5 »

**III. Petit Guide des P. T. T. (renseignements
les plus usuels).** 2 50

IV. Tableau mural des P. T. T. 1 75

Pour les autres Publications, demander la Notice B.

4° **L'enveloppe de réexpédition.** — Le courrier complet d'une personne ayant changé de domicile (à l'exception toutefois des journaux, des objets chargés et recommandés, des plis officiels et des objets taxés) peut être réexpédié *sans taxe* dans une *enveloppe spéciale* sur laquelle il suffit de porter le nom et la nouvelle adresse du destinataire. Ces enveloppes, vendues par l'Administration 1 franc le paquet de 50, doivent être remises, avec leur contenu, soit au facteur, soit au guichet d'un bureau de poste. Elles permettent la réexpédition *collective*, donc plus sûre et plus régulière du courrier.

5° **Le timbrage à l'extraordinaire.** — Il consiste à faire imprimer d'avance les timbres par l'Administration sur les enveloppes, cartes postales et bandes. De cette manière, on n'oublie pas le timbre; celui-ci est bien placé et on économise le temps de l'apposer. (Nombre minimum des objets à timbrer: 5.000. Prix variable suivant dimensions, et nombre de figurines.)

6° **L'affranchissement au moyen de timbres oblitérés d'avance.** Si vous faites fréquemment des envois importants de catalogues, de circulaires ou autres imprimés ou d'échantillons, demandez l'autorisation de les affranchir au moyen de timbres-poste à 3, 5, 15, 20, 30, 35 et 45 centimes surchargés à l'avance par l'Administration d'une empreinte sans millésime. Ces objets, qui n'auront pas besoin d'être frappés du timbre à date, bénéficieront ainsi d'une *expédition plus rapide*. En outre, l'Administration vous concédera une remise de 0,75 p. % sur le montant de ces affranchissements.

Comment libeller correctement l'adresse d'un objet confié à la poste

Vos correspondances parviendront plus rapidement et plus sûrement au destinataire, si vous respectez les recommandations essentielles suivantes :

** Pour Paris, indiquez toujours le numéro de l'arrondissement.

** Parisiens, ne donnez jamais votre adresse sans y mentionner le numéro de l'arrondissement.

** Pour la province, indiquez la localité où est situé le bureau de poste distributeur et le nom du département (en toutes lettres). N'omettez pas de mentionner le numéro de l'immeuble et la rue.

** Quand vous indiquez votre adresse à vos correspondants, notamment dans les en-têtes de vos enveloppes et papiers commerciaux, donnez-la intégralement.

** Avant d'expédier votre courrier, relisez les adresses. Plus de **500.000** correspondances tombent annuellement en rebut **faute d'adresse**.

EXEMPLES D'ADRESSES CORRECTES :

Emplacement du Timbre poste	<p>Messieurs les Directeurs de l'Indicateur Universel des P. C. C. 3, rue de Champagny Paris, 7^e</p>
-----------------------------------	---

Emplacement du Timbre poste	<p>Monsieur Louis Canal Maréchal-Ferrant à Lourde, commune de Freydenet par <u>Saint-Paul-de-Jarrat</u> Ariège</p>
-----------------------------------	--

Envoyez vos **LETTRES** } au MAROC
en ALGÉRIE

— Par **AVION** —

LIGNES AÉRIENNES LATÉCOÈRE

182, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

R. C. Seine 124 039.

AIR-UNION

2, Rue Galilée - PARIS (16^e)

Téléph. : Passy 24.74

Téléph. : Passy 67.25

Services quotidiens par Avions

PASSAGERS - MARCHANDISES - POSTES

PARIS-LONDRES

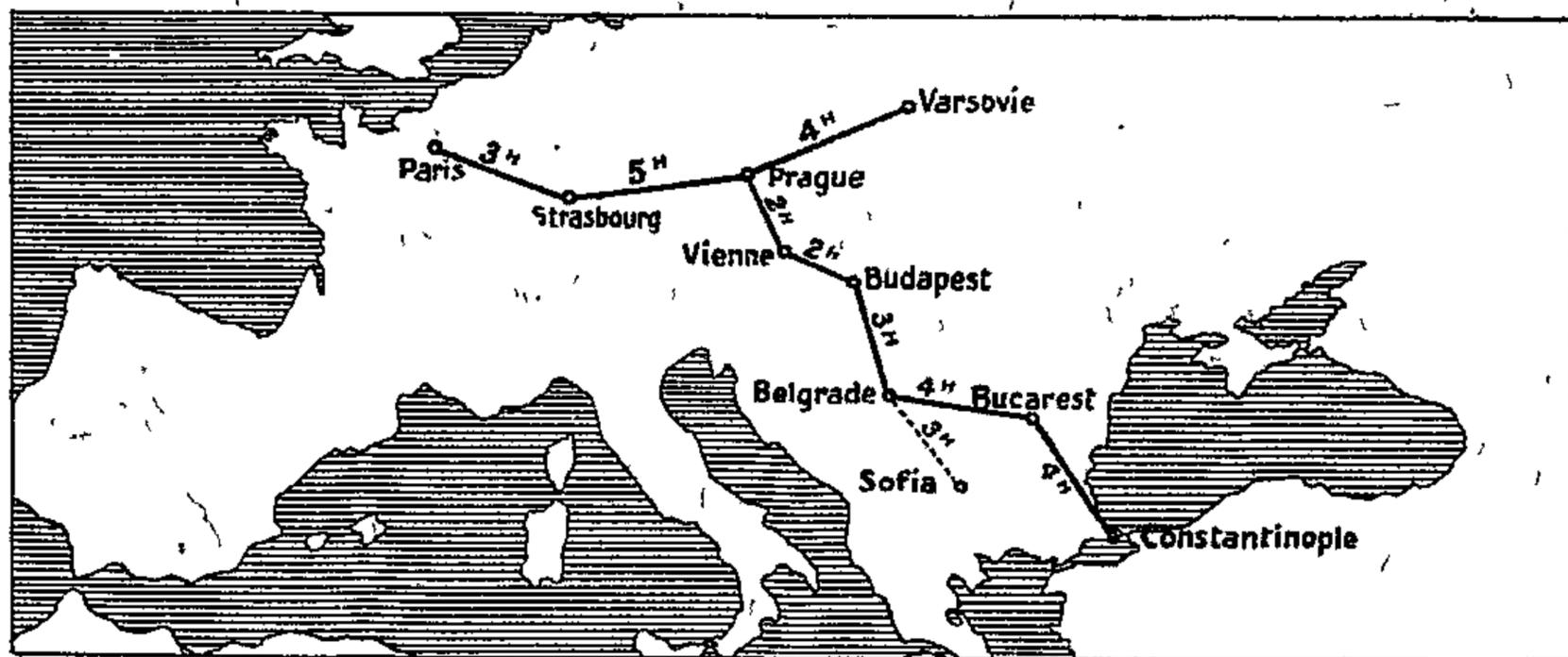
PARIS-BRUXELLES-AMSTERDAM

R. C. Seine 135 619.

COMPAGNIE FRANCO-ROUMAINE DE NAVIGATION AÉRIENNE

22, rue des Pyramides, PARIS

TRANSPORTS AÉRIENS PAR AVIONS ULTRA-RAPIDES



R. C. Seine 56.809.

II. - Transports postaux aériens

Le transport par avion permet de donner aux correspondances une avance très sensible par rapport à l'acheminement postal ordinaire. Exemple :

Une lettre de Paris pour Casablanca } par la voie de mer .. le 10
expédiée le 1^{er} parviendra à destination } par avion... .. le 3

Sont admises au transport par avion toutes les correspondances ordinaires ou recommandées.

Sur les correspondances à transmettre par la voie aérienne, collez toujours l'étiquette rouge : *Par avion*.

Ajouter à l'affranchissement ordinaire la surtaxe ci-après :

DÉSIGNATION des SERVICES	MONTANT DES SURTAXES :		
	Jusqu'à 20 grammes	De 20 grammes à 100 gr.	Au delà de 100 gr. par 100 gr. ou fract. de 100 gr. ajouter :
<i>Toulouse à Casablanca par Rabat</i>	0 50	1 »	0 50
<i>Casablanca à Oran par Fez :</i>			
<i>de Toulouse à Fez</i>	0 50	1 »	0 50
<i>de Toulouse à Oran</i>	0 75	1 75	1 »
<i>d'Oran à Fez, Rabat et Casablanca</i>	0 25	0 50	0 25
<i>Paris à Strasbourg</i>	<p style="text-align: center;">Le trafic pour ces destinations, interrompu pendant la saison d'hiver, sera repris dès le 15 février 1924.</p> <p style="text-align: center;">Le montant des surtaxes applicables à ces services figurera dans l'<i>Indicateur Universel des P. T. T.</i> du 5 mars. Se renseigner également aux guichets de la poste.</p>		
<i>Paris à Prague, Varsovie, Vienne, Budapest, Belgrade, Sofia, Bucarest, Constantinople :</i>			
<i>Pour Prague</i>			
— <i>Varsovie</i>			
— <i>Vienne</i>			
— <i>Budapest</i>			
— <i>Belgrade</i>			
— <i>Sofia</i>			
— <i>Bucarest</i>			
— <i>Constantinople</i>			
<i>Paris à Londres</i>	25 cent. par 20 gr. ou fraction de 20 gr.		
<i>Paris à Bruxelles</i>	30 cent. par 20 gr. ou fraction de 20 gr.		
<i>Paris à Rotterdam et Amsterdam</i>	50 cent. par 20 gr. ou fraction de 20 gr.		

Conditions d'admission. — *Strasbourg* : poids maximum, 200 gr. ; autres conditions : celles du régime intérieur ; *Maroc* : conditions du régime franco-colonial ; autres destinations : conditions du régime international.

Demandez la notice des Publications de l'Indicateur Universel des P. T. T., 3, rue de Champagny, PARIS (7^e)

Les VRAIES TOILES de nos GRAND'MÈRES

TOILES
PUR LIN
ET MÉTIS
LINGE
DE TABLE
ET DE MAISON
DRAPS
CONFECTIONNÉS



VENTE
DIRECTE
AU DÉTAIL
TARIFS
ET
ÉCHANTILLONS
GRATUITS
SUR DEMANDE

UNION LINIÈRE DE BRETAGNE
9, Rue Boissy-d'Anglas, PARIS

R. C. Seine. 74319

PAPETERIE-IMPRIMERIE FONDÉE EN 1802

FORTIN & C^{IE}

Registre du Commerce : SEINE 33 260

En magasin, tous Registres, Impressions
et Fournitures de Bureaux

pour Commerces, Industries, Administrations
Officiers Ministériels, Ingénieurs
COMPTABILITÉS PARTICULIÈRES

TÉL. : LOUVRE 52-52 A 52-55

Envoi sur demande du Tarif N° 15

III. - Service des articles d'argent

1° POUR ENVOYER UNE SOMME D'ARGENT

A. — *Mandat-poste ordinaire.* — Ce mandat est transmis par l'expéditeur au destinataire dans les conditions et au moment qu'il juge convenable. — DROIT DE COMMISSION A VERSER :

	Fr. c.		Fr. c.
0 01 à 5 Fr.....	0 20	400 01 à 600 Fr.....	1 60
5 01 à 10 »	0 30	600 01 à 800 »	1 80
10 01 à 20 »	0 40	800 01 à 1.000 »	2 00
20 01 à 40 »	0 60	Au-dessus de 1.000 fr. et jus-	
40 01 à 60 »	0 80	qu'à 5 000 fr., 2 fr. pour les pre-	
60 01 à 100 »	1 00	miers 1.000 fr., plus 0 fr. 20 par	
100 01 à 200 »	1 20	200 francs ou fraction de 200 fr.	
200 01 à 400 »	1 40	excédant.	

Au-dessus de 5.000 francs, 6 francs pour les premiers 5.000 fr., plus 1 franc par 1.000 francs ou fraction de 1.000 francs excédant.

Colonies françaises : Minimum du droit : 0 fr. 30. Maximum du mandat : 500 francs par jour pour le même bénéficiaire.

B. — *Bon de poste (sans fraction de franc).* — Droit de 10 centimes de 1 à 5 francs ; de 20 centimes de 6 à 20 francs (maximum).

QUELQUES FACILITÉS A UTILISER

Pour les envois de sommes qui ne dépassent pas 5.000 francs, utilisez le *mandat payable à domicile* (mandat-carte ou mandat-lettre). Droit supplémentaire : 25 centimes ; mais vous pouvez correspondre avec le destinataire au moyen du coupon du mandat.

Payez vos contributions avec le *mandat-contribution*. Vous bénéficierez d'un tarif réduit, vous n'attendrez pas chez le percepteur, et le reçu de la poste vous libérera à l'égard du Trésor.

Pour vous abonner à un journal, demandez un *mandat d'abonnement*. Les frais en sont supportés par l'éditeur.

Pour les envois de fonds *urgents*, vous pouvez utiliser le *mandat télégraphique*. Consulter l'*Indicateur Universel des P. T. T.*

2° POUR RECOUVRER UNE SOMME D'ARGENT

La Poste se charge de recouvrer des sommes dues (valeurs commerciales ou autres).

Insérer la ou les valeurs à recouvrer, décrites sur un bordereau, dans une enveloppe portant le nom et l'adresse du déposant, les noms du bureau encaisseur et du département. Bordereau et enveloppe sont délivrés sur demande au guichet postal. Le *nombre des valeurs pouvant être insérées dans une même enveloppe* à destination d'un même bureau encaisseur est de 15, si les valeurs ne dépassent pas 10 francs ; de 5 si une ou plusieurs valeurs dépassent 10 francs, sans que leur total puisse excéder 5.000 francs ; de 1, si la valeur est supérieure à 5.000 francs.

Affranchissement des enveloppes de valeurs à recouvrer : Taxe des lettres ordinaires, plus 0 fr. 25 pour la recommandation.

LAMPE "Z"

48, Rue de la Victoire. PARIS. IX^e
Registre du Commerce Seine 90.252

Industriels, Commerçants, Agriculteurs
Êtes-vous bien assurés ?

Les **payeurs de primes** sont très nombreux
Les **assurés** sont très rares

Écrivez à : M. DUFOUR, Ingénieur de l'École Polytechnique.
M. RONAT, Ingénieur E. C. P. licencié en droit.
Représentants de la Maison

F. DEROUSSEAU, BERNARD & FILLON

12, rue de la Victoire - PARIS, (9^e)

Téléphone. : Trudaine 03.24, 11.43, 63.54

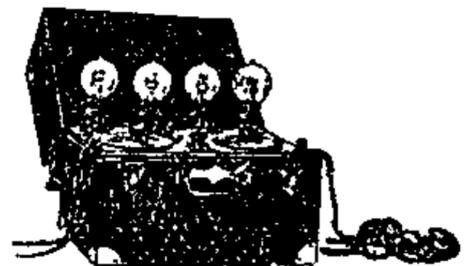
qui révisé **gratuitement** tous contrats industriels, commerciaux et agricoles.
Registre du Commerce Seine N° 209 503

ECOUTEZ chez VOUS :

les concerts radiophoniques
les dernières nouvelles
les cours de bourse
les cours des denrées
les cours du change
des conférences, etc....

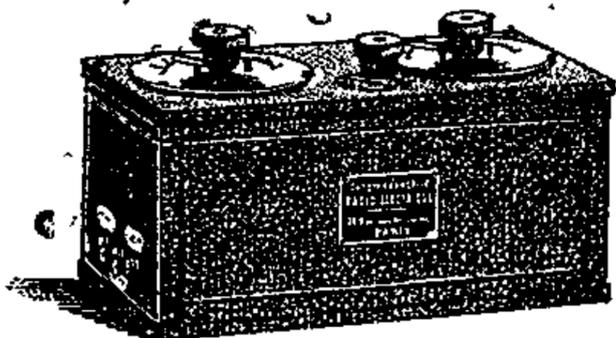


Radio Standard



AVEC les APPAREILS "RADIOLA"

RADIOLINA



les plus simples
les mieux construits
les meilleurs
les moins chers
à résultat égal



R. C. n° 208.233.

Le "RADIOLA" - 79, Boulevard Haussmann, 79 - PARIS

IV. - Le Chèque postal

Pour avoir un compte courant postal, il suffit : 1° D'en faire la demande dans un bureau de poste ; 2° Quand la demande a été agréée, d'effectuer un dépôt de garantie de 5 francs.

Au moyen du compte courant postal on peut opérer :

1° Des *versements* : taxe uniforme de 25 centimes ;

2° Des *retraits* soit à son profit (taxe de 25 centimes), soit au profit de tiers résidant en France ou en Algérie (tarif sensiblement inférieur à celui des mandats ordinaires) ou dans les colonies françaises ou les pays étrangers (tarif des mandats à destination de ces pays).

3° Des *virements* : taxe uniforme de 10 centimes.

Les avantages du chèque postal

Tarifs particulièrement réduits, suppression des risques inhérents à la manipulation ou au transport de la monnaie.

Le titulaire d'un compte courant postal peut :

1° Faire encaisser au domicile de son débiteur, par les soins du service postal, des sommes destinées à être inscrites au crédit de son compte (*carte-remboursement*) ;

2° Faire verser au crédit de son compte :

a) Des sommes provenant de l'encaissement du montant des valeurs recouvrées ou d'envois contre remboursement (le mandat de recouvrement est alors soumis au DROIT FIXE DE 25 CENTIMES au lieu et place du droit proportionnel des mandats-poste) ;

b) Les mandats et bons de poste établis à son nom ; les chèques ou valeurs quelconques payables en banque et tirés à l'ordre du Chef du bureau central de chèques détenteur du compte ;

c) Des sommes provenant de son compte courant à la Caisse nationale d'épargne ;

3° Payer ses redevances postales, télégraphiques et téléphoniques, les taxes de ses communications téléphoniques et de ses télégrammes en compte, le montant de ses abonnements téléphoniques, celui de l'abonnement aux adresses télégraphiques enregistrées.

Il peut acquitter les frais de protêt des valeurs à recouvrer par la poste, faire des versements à la Caisse nationale d'épargne soit à son profit, soit au profit de tiers, souscrire aux Bons de la Défense Nationale, se faire ouvrir un *compte particulier local* permettant d'effectuer tout paiement sans espèces au guichet et d'opérer des retraits de fonds à vue.

Par la *lettre de crédit* enfin, il peut disposer, au cours de ses déplacements, de tout ou partie de son actif disponible.

Le service des chèques postaux a effectué en 1922 plus de 95 milliards de francs d'opérations. Le nombre des titulaires de comptes courants dépasse aujourd'hui 160.000.
Votre intérêt est d'avoir un COMPTE COURANT POSTAL.

Le journal **La Cote Auxiliaire**
a le plus fort tirage
de la **Presse Financière**.

La Cote Auxiliaire est d'une
lecture agréable. On peut la
recevoir **gratuitement**,
tous les **Samedis**, pen-
dant deux mois, sur
simple demande : Il
suffit d'écrire à
l'adresse ci-contre :

L'abonnement
d'un an :
10 francs.



LA COTE AUXILIAIRE
Société Anonyme au Capital de 10 millions de Francs entièrement versés.
47, Rue Vivienne, PARIS (2^e)
47, Rue Vivienne, PARIS (2^e)
JOURNAL
Registre du Commerce : Seine 72.934

Lignes
téléphoniques .
Central 46.54
— 04.38
— 88.14
Louvre 33.84
Inter 10.53

La Cote Auxiliaire
est la **Banque** la plus
moderne et la mieux
agencée. Installée en son
important immeuble, à
50 mètres de la Bourse,
la **Cote Auxiliaire** est en mesure
d'exécuter les ordres de sa
Clientèle avec une précision et
une célérité sans concurrence.

Change, Coupons, Bourse
Emissions, Avances, Garde de Titres
Location de Coffres-Forts, etc.

V. - Services divers assurés par la Poste

1° CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Minimum des versements : 1 franc. Maximum des dépôts : 5.000 francs.

Intérêt servi : 3 fr. 50 l'an, partant du 1^{er} ou du 16 de chaque mois après le versement, cessant de courir le 1^{er} ou le 16 qui a précédé le remboursement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt est *capitalisé*.

Un livret national est délivré *gratuitement* à chaque déposant. Les opérations d'épargne sont effectuées *dans tous les bureaux de poste*.

*
*
*

Vous avez la faculté d'obtenir des remboursements

SÉANCE TENANTE

sur votre livret d'épargne dans un bureau de poste de votre choix.

Demandez à ce sujet, dans tout bureau de poste, la notice relative au service des remboursements à vue.

*
*
*

Tout titulaire de livret peut obtenir à ses frais des *remboursements par télégraphe* et des *remboursements par mandats-poste*.

Il peut en outre *gratuitement* : Faire acheter par la Caisse Nationale d'Épargne, au moyen de son avoir, des rentes sur l'État français et des obligations des chemins de fer de l'État et les faire conserver en dépôt par ladite Caisse.

Faire verser à la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse les intérêts liquidés à son profit.

Transférer son avoir d'une Caisse à une autre.

2° RETRAITES POUR LA VIEILLESSE, ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS ET EN CAS D'ACCIDENTS

On peut opérer dans les bureaux de poste les versements concernant la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse et les Caisses d'assurances en cas de décès et d'accidents.

3° PAIEMENT DES PENSIONS DE L'ÉTAT ET AVANCES SUR PENSIONS

Les pensionnaires de l'État porteurs de *livrets à coupons* peuvent obtenir le paiement de leurs arrérages dans tous les bureaux de poste. Ces derniers interviennent également, dans certains cas, pour le paiement sur titres de *l'ancien modèle*.

Le titulaire d'une pension de l'État peut recevoir *dans tout bureau de poste*, sur les arrérages courus du trimestre en cours, une ou deux *avances* égales chacune à un mois entier d'arrérages — sans fraction de franc — (droit de commission : 1 0/0).

4° PAIEMENT DES COUPONS DE RENTES FRANÇAISES, DES OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES BONS DU TRÉSOR

Le paiement de ces coupons est effectué dans les bureaux de poste, *sans frais* pour le porteur.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CABLES TELEGRAPHIQUES

RAPIDITÉ

via P. O.

EXACTITUDE

53, rue Vivienne, PARIS (2^e)

Trois câbles transatlantiques directs de BREST à NEW-YORK
La seule Compagnie Française de câbles desservant NEW-YORK
Service avec les Amériques et les Antilles.

Lignes directes avec PARIS, HAVRE, MARSEILLE, LYON,
BORDEAUX, NANTES

La Compagnie possède à Paris, Rue Vivienne, 53, un bureau spécial où le public peut déposer et auquel on peut téléphoner des câblogrammes pour l'Amérique, qui sont transmis de ce bureau à NEW-YORK par les lignes et le personnel de la Compagnie.

R. C. Seine 39 342

Code Télégraphique français AZ

POUR GAGNER DU TEMPS et, d'autre part, pour obvier à l'inconvénient des fluctuations incessantes de prix, presque toutes les affaires se traitent maintenant par câble, principalement avec les pays lointains.

L'emploi d'un **CODE TÉLÉGRAPHIQUE** vous permettra de réaliser une **IMPORTANTÉ ÉCONOMIE** sur le coût de vos dépêches et vous serez vite remboursé de l'achat du code.

Vous pourriez aussi télégraphier plus souvent et conclure rapidement certaines affaires que vous ne pourriez pas faire par lettre.

Outre l'**ÉCONOMIE**, vous pouvez avec certains codes obtenir le **SECRET**.

La maison **BOYVEAU & CHEVILLET** qui s'est spécialisée dans la vente des codes télégraphiques peut donner **TOUS RENSEIGNEMENTS** à cet égard.

Adresse : **BOYVEAU et CHEVILLET**
22, rue de la Banque. PARIS

Adr. télégr. : BOYCHVILET, PARIS — Code télégraphique français AZ.
Registre du Commerce Seine 208.593 B.

VI. - Télégraphe

1° TAXE DES TÉLÉGRAMMES ORDINAIRES

A. — France continentale, Corse, Algérie, Tunisie :

Jusqu'à 8 mots : 1 fr. 20, au-dessus de 8 mots : 0 fr. 15 par mot.

B. — Colonies françaises et étranger. :

Taxe par mot variable suivant le pays de destination et la voie utilisée par l'expéditeur. Cette taxe doit, en outre, être multipliée par le *coefficient d'équivalence du franc-or*, qui est fixé par l'Administration d'après la situation du change.

2° TÉLÉGRAMMES SPÉCIAUX

Indépendamment des télégrammes ordinaires, tout expéditeur peut envoyer des télégrammes soumis à des conditions spéciales de dépôt, de transmission ou de remise. Ces télégrammes spéciaux sont caractérisés par une indication qui doit figurer en tête de l'adresse et qui est comprise dans le nombre des mots taxés (Exemples : Réponse payée ou R. P. ; Faire suivre ou F. S.). Ils ne sont pas admis indifféremment dans le service intérieur et dans le service international, ni pour tous les pays. Consulter à ce sujet *l'Indicateur Universel des P. T. T.* On fait mention ci-après des principaux télégrammes spéciaux ainsi que des taxes *supplémentaires* qui leur sont applicables s'il y a lieu.

Télégrammes avec réponse payée. — Dans le service *intérieur*, si l'expéditeur n'indique pas le nombre de mots, la réponse est taxée comme devant avoir 8 mots. Au-dessus de 8 mots : 15 centimes par mot (pas de maximum); dans le service international : minimum 2 mots avec application du minimum de perception, s'il y a lieu.

Télégrammes avec accusé de réception. — *Postal* : régime intérieur, 25 centimes ; régime international, 50 centimes ; *télégraphique* : régime intérieur, 1 fr. 50 ; régime international, taxe supplémentaire égale à celle d'un télégramme ordinaire de 5 mots par la même voie et pour la même destination (minimum de perception s'il y a lieu).

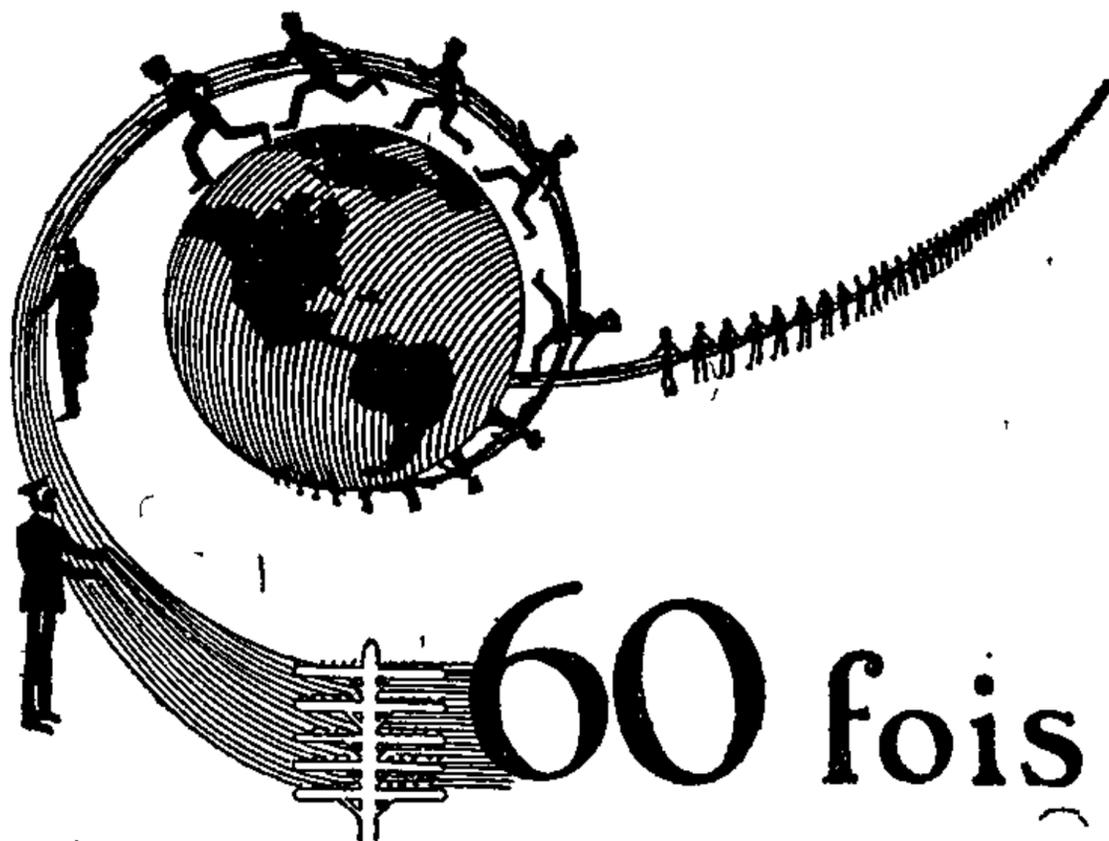
Télégrammes avec collationnement. — Les télégrammes sont répétés intégralement de bureau à bureau, ce qui constitue pour l'expéditeur une assurance contre les risques d'altération du texte. Taxe supplémentaire égale au quart de la taxe d'un télégramme ordinaire du même nombre de mots, pour la même destination et transmis par la même voie que le télégramme à expédier.

Télégrammes multiples. — Ils sont adressés soit à plusieurs destinataires dans une même localité, soit à un même destinataire mais à plusieurs domiciles dans une même localité, soit à un ou plusieurs destinataires dans plusieurs localités différentes desservies par un même bureau. Droit supplémentaire de 1 franc (régime intérieur), et de 0,50 (régime international) par copie et par série indivisible de 100 mots.

Télégrammes à faire suivre. — L'expéditeur qui inscrit en tête de l'adresse de son télégramme la mention « F. S. » ou « faire suivre » s'engage à payer les frais de réexpédition de ce télégramme. Dans le service intérieur il peut, en versant des arrhes au départ, couvrir les frais de réexpédition.

Télégrammes à remettre par exprès. c'est-à-dire par porteur spécial, lorsque le destinataire réside en dehors des limites de l'octroi ou de l'agglomération. — Dans le régime intérieur, surtaxe de 75 centimes pour le 1^{er} kilomètre, et de 45 centimes pour chacun des kilomètres suivants.

LA
WESTERN UNION TELEGRAPH AND CABLE SYSTEM
A UN RÉSEAU DE CABLES
ET DE FILS TÉLÉGRAPHIQUES
D'UNE LONGUEUR ÉGALE A



60 fois
le tour de la Terre

7 CABLES TRANSATLANTIQUES DUPLEXÉS
COMMUNICATIONS DIRECTES DE PARIS
EN AMÉRIQUE OU 26.000 BUREAUX ET
75.000 EMPLOYÉS ASSURENT UNE LIVRAISON
ULTRA-RAPIDE DES TÉLÉGRAMMES

MARQUEZ VOS TÉLÉGRAMMES
“ VIA WESTERN UNION ”

Pour le CANADA, TERRE-NEUVE, les ÉTATS-UNIS,
MEXIQUE, AMÉRIQUE CENTRALE et du SUD,
les ANTILLES, AUSTRALIE, etc.

Ils seront acceptés sans supplément dans tous les Bureaux de
Poste, et directement dans nos Bureaux, soit au guichet, soit par
lignes privées.

Siège social et Bureaux :
2, rue des Italiens, PARIS (9^e)

Téléphone { Gut. 09.32
Central 92.27 R. C., Seine 70.757.

Télégrammes à remettre contre reçu (dans le régime intérieur seulement, surtaxe de 20 centimes) : **en mains propres** (surtaxe de 20 centimes dans le régime intérieur), **ouverts** (remis au destinataire sous pli non cacheté), **poste restante ou télégraphe restant** (surtaxe de 20 centimes, service intérieur), à distribuer seulement pendant le jour ou même pendant la nuit (quand les télég. sont adressés à des bureaux assurant un service de distribution de 7 heures à 22 ou 24 heures).

Télégrammes urgents. — Bénéficient de la priorité de transmission et de remise. Admis pour certains pays étrangers seulement (consulter *l'Indicateur Universel*). La taxe est trois fois la taxe principale.

Télégrammes différés. (Régime international seulement). — Bénéficient d'une réduction de tarif de 50 o/o. Consulter *l'Indicateur Universel*.

3° TAXES DIVERSES DU SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

Récépissé de dépôt d'un télégramme. — Peut être demandé soit au moment du dépôt, soit dans les 6 mois qui suivent. *Dans tous les régimes : taxe de 20 centimes.*

Retrait ou annulation d'un télégramme. — La taxe est remboursée sous déduction de 50 centimes (régime intérieur) ou de 25 centimes (régime international).

Copie ou communication de l'original d'un télégramme. — Pour la copie : droit de 1 franc (régime intérieur) ou de 50 cent. (régime international) par série de 100 mots.

Pour la communication : droit fixe de 1 fr. dans les deux régimes.

4° QUELQUES FACILITÉS A CONNAITRE ET A UTILISER

Affranchissement des télégrammes en timbres-poste — Pour éviter les attentes au guichet, les expéditeurs ont la faculté d'affranchir leurs télégrammes en timbres-poste (mais dans le régime intérieur seulement) et de les déposer dans les boîtes aux lettres.

Adresses télégraphiques abrégées ou convenues. — Vous pouvez être autorisé, moyennant paiement d'un abonnement spécial (120 fr. par an), à recevoir vos télégrammes sous un nom conventionnel ou une adresse abrégée, enregistré au bureau télégraphique qui vous dessert. Vos correspondants, qui auront une taxe moins élevée à payer en raison de l'abréviation de votre adresse, vous sauront gré de consentir un léger sacrifice pour ménager leurs intérêts.

Télégrammes en compte. — Les télégrammes en compte sont ceux dont la taxe n'est pas perçue au moment du dépôt.

L'organisation de ce service présente pour l'expéditeur le double avantage de réduire au minimum le dérangement nécessité par l'envoi de ses télégrammes et d'accélérer la mise en transmission.

Les télégrammes sont simplement remis au guichet ; le déposant n'a pas à attendre que soient effectuées les opérations de taxation, d'inscription et de caisse : les comptes sont ouverts, tenus et liquidés sans aucun frais, moyennant le dépôt d'une provision de garantie dont la quotité correspond à la dépense moyenne d'un mois. Les abonnés au téléphone, déjà dépositaires d'une provision téléphonique, et les titulaires d'un compte courant de chèques postaux sont dispensés de déposer une nouvelle provision.

Télégrammes téléphonés. — Les abonnés au téléphone ont la faculté d'utiliser leur communication téléphonique pour l'envoi et la réception de leurs télégrammes. Ils évitent ainsi : au départ, le dérangement que comporte le dépôt au guichet et le délai d'acheminement des télégrammes sur les services de transmission ; à l'arrivée, les délais que comportent les opérations de mise en distribution et de port à domicile.

Chacun de ces télégrammes donne lieu à la perception d'une taxe spéciale de 20 centimes au départ, 10 centimes à l'arrivée. Les taxes et surtaxes applicables aux télégrammes téléphonés sont portées au compte de l'abonné.

GIBBS

P. THIBAUD & C^{ie} 22, R. de Marignan, PARIS

*Savon p^r la barbe
Savon dentifrice
Pâte dentifrice
Brosse à dents*

REG. COM. SEINE 07.896

T. S. F.

VENTE - LOCATION - ENTRETIEN - EXPLOITATION
DE STATIONS DE T. S. F. DE NAVIRES ET D'AVIONS

COMPAGNIE RADIO-MARITIME

Société Anonyme au CAPITAL de 7.000.000 de francs

(Tribunal de Commerce Seine, N^o 46.861 Registre Commerce)

Siège social : 79, boulevard Haussmann, Paris (8^e) — Tél. : Gut. 10.45

Renseignements gratuits pour acheminement des messages aux
NAVIRES EN MER

THE EASTERN TELEGRAPH COMPANY

Agence de Paris : **37, rue Caumartin** (9^e)

Inscription Registre du Commerce Seine 20.795

Câblogrammes pour

**l'Afrique, l'Asie, l'INDO-
CHINE, la COTE FRANÇAISE
des SOMALIS, MADAGASCAR,
l'AUSTRALASIE, etc.**

VOIE EASTERN

Câblogrammes pour :

**l'Afrique Occidentale et
l'AMÉRIQUE DU SUD**

**VOIE ANGLETERRE-MADÈRE
OU
VOIE MALTE-MADÈRE**

Ces indications de voie ne sont pas taxées

Pour formules télégraphiques, délivrées gratuitement, et tous renseignements, s'adresser à l'Agence de Paris. Tél. : Central 49.74

Pour l'Utilisation de la

VOIE "COMMERCIAL"

Se reporter à la page 30.

VII. - Télégraphie sans fil

La télégraphie sans fil est utilisée soit pour l'échange des télégrammes avec les navires (*radiotélégrammes*), soit pour la transmission des télégrammes dans les relations avec certaines colonies françaises et certains pays étrangers (*communications par T. S. F.*). Consultez à ce sujet *l'Indicateur Universel des P. T. T.*

1° RADIOTÉLÉGRAMMES

On appelle ainsi les télégrammes échangés avec les navires en mer au moyen des stations côtières. Il ne faut pas les confondre avec les télégrammes ordinaires échangés par T. S. F. (voir ci-après).

La taxe des radiotélégrammes comprend :

1° Taxe principale afférente au parcours entre le bureau d'origine et la station côtière (départ) ou entre celle-ci et le bureau de destination (arrivée).

2° Taxes accessoires s'il y a lieu.

3° Taxes maritimes : a) côtière ; b) de bord. (Voir la nomenclature officielle des stations radiotélégraphiques). Le coefficient d'équivalence du franc-or s'applique à ces taxes.

4° Taxes de transit des stations côtières ou de bord intermédiaires.

Radiotélégrammes à grande distance — Ils sont transmis par la station de T. S. F. de Basse-Lande, près Nantes, aux stations de bord situées dans un rayon de 1 800 milles nautiques autour de Nantes, mais auxquelles leur éloignement ne permettrait pas de recevoir des radiotélégrammes ordinaires. Ils sont passibles au départ de la taxe télégraphique ordinaire et d'une taxe de transmission radiotélégraphique de 1,50 par mot, avec application de l'équivalent du franc-or.

2° COMMUNICATIONS PAR T. S. F.

Des télégrammes peuvent être échangés au moyen de la télégraphie sans fil :

Par la voie T. S. F. (ou T. S. F.-câbles), exploitée par l'Administration des Postes, dans les relations notamment avec quelques pays d'Europe et la plupart des colonies françaises.

Par la voie Radio-France, exploitée par la Compagnie Radio-France, 166, rue Montmartre, Paris (2°), dans les relations notamment avec l'Amérique, la Grande-Bretagne, la Syrie, la Palestine, l'Espagne, la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie. (Voir page 1 du présent Memento.)

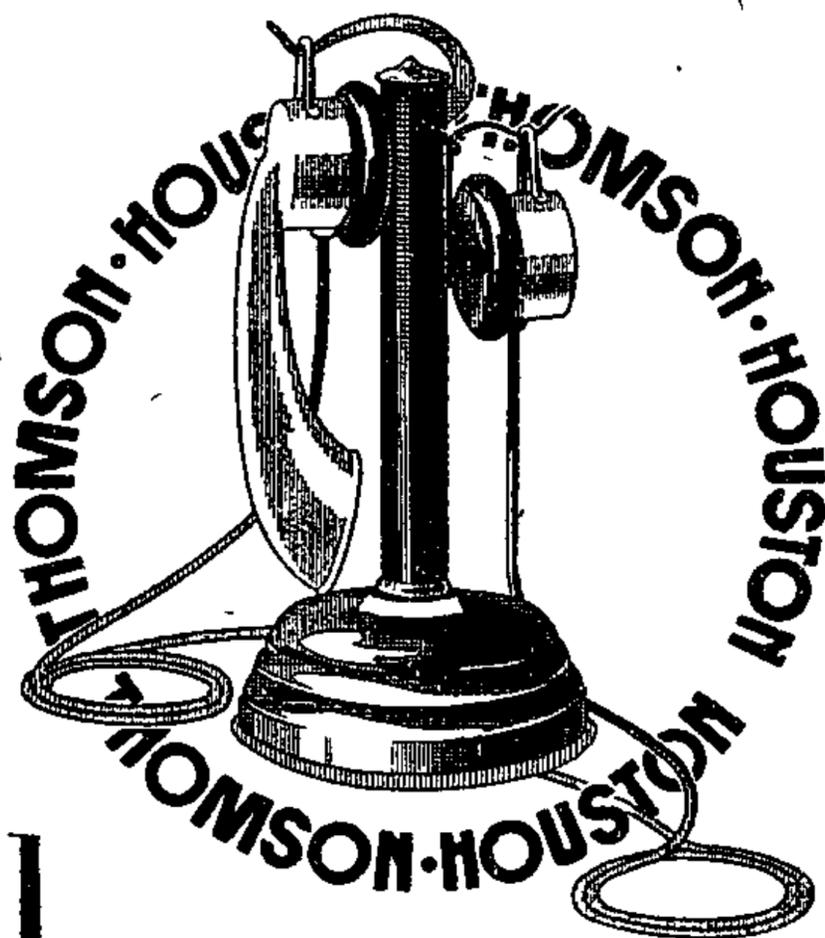
Porter, suivant le cas, sur les télégrammes la mention *non taxée*, " via T. S. F. " ou " via T. S. F.-câbles " ou " via Radio-France ".

Dans les relations coloniales et extra-européennes, les taxes par T. S. F. sont *sensiblement inférieures* aux taxes par fil.

RADIO-LETTRES. — Dans les relations avec certaines colonies françaises, utilisez les **Radio-lettres**, *rapides et économiques*.

Ce sont des correspondances acheminées par moyens postaux entre le bureau télégraphique et une station radio-télégraphique émettrice (bureau central de Paris), puis transmises radio-électriquement par cette station à une station réceptrice (Rufisque ou Bamako, Conakry, Brazzaville, Tananarive, Djibouti, Saïgon, Lareinty, Cayenne, Destrellan, Saint-Pierre, Saint-Denis) et enfin envoyées postalement au destinataire par cette dernière.

Ex. : Pour Tananarive une radio-lettre de 20 mots coûte : 42 fr. 40 un câblogramme 99 fr.). Durée du trajet : 48 h. (par poste : 28 j.).



Le
meilleur
TÉLÉPHONES

Installation Entretien

T. S. F.

POSTES DE RECEPTION & ACCESSOIRES

DÉPARTEMENT
 T. T.
 254 256
RUE DE VAUGRARD
 PARIS 15^e

COMPAGNIE FRANÇAISE
POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS
THOMSON-HOUSTON
SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 250000000
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE
REGISTRE DE COMMERCE N° 60 343

TÉLÉPHONE
 SÉCUR
88 60 A 88-56
 ADR TÉLÉGR
ELIUMICRO-PARIS

VIII. — Téléphone

1^o ABONNEMENT FORFAITAIRE

	MONTANT DE L'ABONNEMENT ANNUEL				
	PARIS	LYON	Villes de plus de 80.000 habi- tants (dont les réseaux ne sont pas constitués en groupe)	Villes de plus de 25.000 habitants	Villes de 25.000 habitants et au-dessous (dont les réseaux sont constitués en groupe)
POSTE PRINCIPAL	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Poste particulier.....	700 »	525 »	350 »	350 »	262 50
Poste d'immeuble pour le service des locataires ...	1.000 »	750 »	500 »	500 »	375 »
Poste installé dans un local à la disposition de la clien- tèle ou du public	1.200 »	900 »	600 »	600 »	450 »
POSTE SUPPLÉMENTAIRE					
Poste ordinaire..	100 »	80 »	80 »	100 »	100 »
Poste à appel direct utilisé par le titulaire de l'abon- nement principal.....	150 »	120 »	120 »	150 »	150 »
Poste à appel direct utilisé par des personnes autres que le titulaire de l'abon- nement principal.....	200 »	160 »	160 »	200 »	200 »
(Tarif dégressif au delà de 10 postes supplémentaires rattachés à un même poste principal.)					

2^o ABONNEMENT A CONVERSATIONS TAXÉES

(Admis seulement dans les villes dont la population n'excède pas 80.000 habitants. Recensement de 1896).

Abonnement principal :

1^{re} année : 300 fr. — 2^e année : 200 fr. — 3^e année : 125 fr.

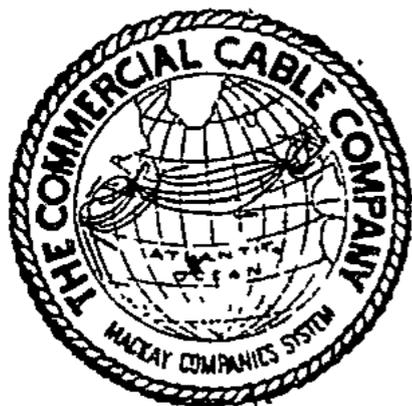
Abonnement supplémentaire :

60 fr. par an. (Tarif dégressif au delà de 10 postes supplémentaires.)

Les abonnés doivent, sous ce régime, acquitter en plus les taxes ordinaires des conversations pour les communications demandées par eux.

Remarque. — En outre du montant de l'abonnement, les abonnés doivent, dans tous les cas, acquitter des redevances pour fourniture et entretien des lignes et des appareils.

Payez vos redevances téléphoniques au moyen de votre compte courant postal ou faites-les recouvrer à domicile.



CLARENCE H. MACKAY, President

COMMERCIAL CABLES

ATLANTIQUE

PACIFIQUE

CUBA

TERRE-NEUVE

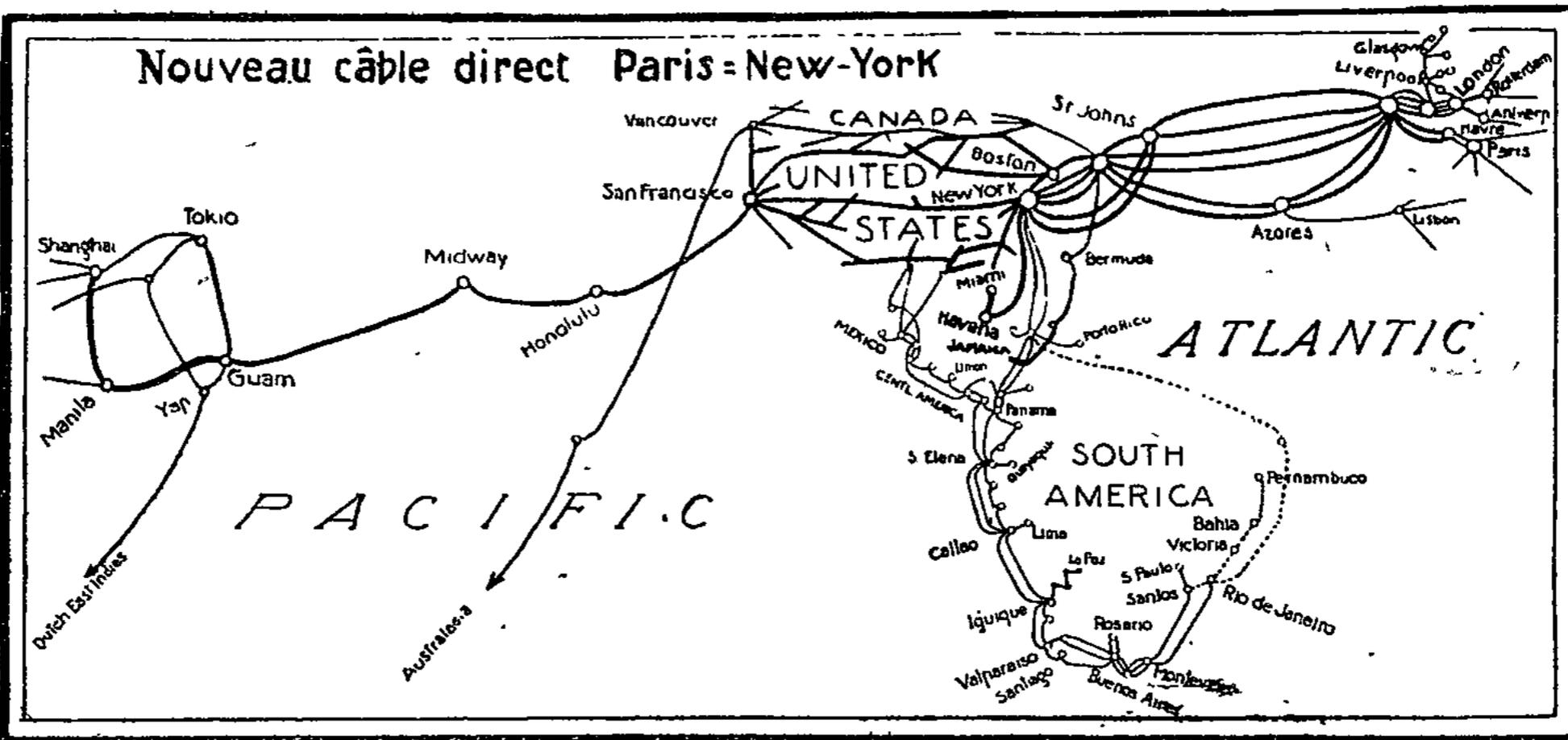
VIA COMMERCIAL

En liaison avec .

AMERICAN POSTAL TELEGRAPH COMPANY pour les États-Unis
 CANADIAN PACIFIC RAILWAY TELEGRAPH pour le Canada
 NEWFOUNDLAND POSTAL TELEGRAPHS pour Terre-Neuve.
 ALL AMERICA CABLES pour le Mexique l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud
 Câbles du Havre en communication directe avec Paris.

PARIS 24, Boulevard des Capucines et 49, Avenue de l'Opéra
 LE HAVRE, 112, Boulevard de Strasbourg

Nouveau câble direct Paris = New-York



ABONNEMENTS SPÉCIAUX

Moyennant un abonnement annuel de 100 francs et une taxe de 1 franc par communication, vous pouvez demander que les communications qui vous sont adressées *en votre absence* soient reçues par le bureau central pour vous être transmises ultérieurement.

Vous avez la faculté de recevoir *des communications interurbaines à heures fixes* par abonnement, pendant la nuit. La taxe de ces communications est ramenée aux 2/5 de la taxe normale de jour sans pouvoir descendre au-dessous de 50 centimes.

Votre intérêt est de prendre des *lignes spécialisées* pour les communications de départ et pour les communications d'arrivée. Les lignes spécialisées n'existent que dans les réseaux de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Roubaix, Tourcoing, Nice, Le Havre, Rouen, Nantes et Nancy.

Ayez un nombre d'abonnements principaux correspondant à votre trafic. Vous serez moins souvent « pas libres ». Vous éviterez des appels inutiles à vos correspondants et l'encombrement des circuits qui en résultent.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Demandez toujours les abonnés par leur numéro d'appel.

Si le numéro ne figure pas à l'annuaire, demandez-le au service des renseignements.

Répondez sans retard aux appels du bureau central.

Celui qui désire vous parler vous attend et son temps est aussi précieux que le vôtre.

Parlez clairement, distinctement, sans élever la voix.

Vos lèvres doivent être aussi près que possible du transmetteur.

Ayez toujours sous la main un bloc-notes et un crayon.

Vous n'aurez pas besoin, le cas échéant, de quitter l'appareil.

Soyez aussi concis que possible.

Ne gardez pas la ligne plus longtemps qu'il n'est nécessaire.

Vous rendrez probablement service à d'autres abonnés.

Lorsque vous vous éloignez momentanément du téléphone avant qu'une conversation en cours soit terminée, ne raccrochez pas les écouteurs.

La communication serait coupée.

Mais raccrochez toujours les récepteurs quand la conversation est terminée.

Faute de quoi le bureau central serait dans l'impossibilité de vous appeler.

CORRESPONDANCES PNEUMATIQUES

Paris et 70 localités de la Seine, Enghien-les-Bains, Le Raincy, Sèvres et Saint-Cloud.

TARIF	Cartes et enveloppes.	Cartes avec réponse payée.
Jusqu'à 7 grammes.....) 60	1 20
De 7 à 15 grammes.....	1)	1 60
De 15 à 30 grammes (Poids maximum).	1 50	2 10

N'enfermer dans ces correspondances aucun corps dur.

DERNIÈRE HEURE

Prochainement :

Réglementation nouvelle des postes radioélectriques privés.

L'INDICATEUR UNIVERSEL DES P. T. T., 3, rue de Champagny, Paris (7^e) (Téléphone : Fleurus 28.22), donnera à ce sujet tous renseignements utiles à ses abonnés.

CHEMINS DE FER D'ALSACE ET DE LORRAINE

VISITEZ L'ALSACE et la LORRAINE

STRASBOURG

Saison d'Été :

Relations directes sur :
Lyon - Nice - Bordeaux - Nantes

Les Vosges en
Autos-Cars par
les Services
Automobiles
de la

METZ

COLMAR

Services réguliers entre :
Strasbourg, la Belgique,
la Hollande,
l'Angleterre, l'Allemagne,
la Suisse
- l'Italie
et l'Orient.

ROUTE des VOSGES MULHOUSE

Pour tous renseignements, s'adresser aux :

CHEMINS DE FER D'ALSACE ET DE LORRAINE

PARIS : 15, Rue du Quatre-Septembre. — STRASBOURG : 3, Boulevard du Président-Wilson.



L'URBAINE

Compagnie d'Assurances contre l'INCENDIE
Fondée en 1838

(R. C., Seine n° 32.284)

Capital Social : 5 Millions

Sinistres payés : 520 Millions

Siège social : 8 et 10, rue Le Peletier - PARIS (9°)

L'URBAINE

Compagnie d'Assurances sur la VIE HUMAINE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

(R. C., Seine n° 9 864)

Capital Social : 12 Millions

Assurances en cas de décès et en cas de vie — Constitution de rentes viagères

Garanties : 166 Millions

Siège social : 8 et 10, rue Le Peletier - PARIS (9°)

L'URBAINE - CAPITALISATION

**Ayant pour but de favoriser le développement
de l'Épargne et de la Prévoyance**

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

(R. C., Seine n° 52.384)

Capital Social : 2 Millions

Constitution de capitaux par cotisations mensuelles

Tarifs les plus avantageux

Tirages Mensuels garantis et particulièrement intéressants

Siège social : 6 et 8, rue Le Peletier - PARIS (9°)

L'URBAINE ET LA SEINE

Fondée en 1860

(R. C., Seine n° 8 764)

Capital Social : 10 Millions

Assurances contre les accidents de toute nature

la grêle et la mortalité du bétail

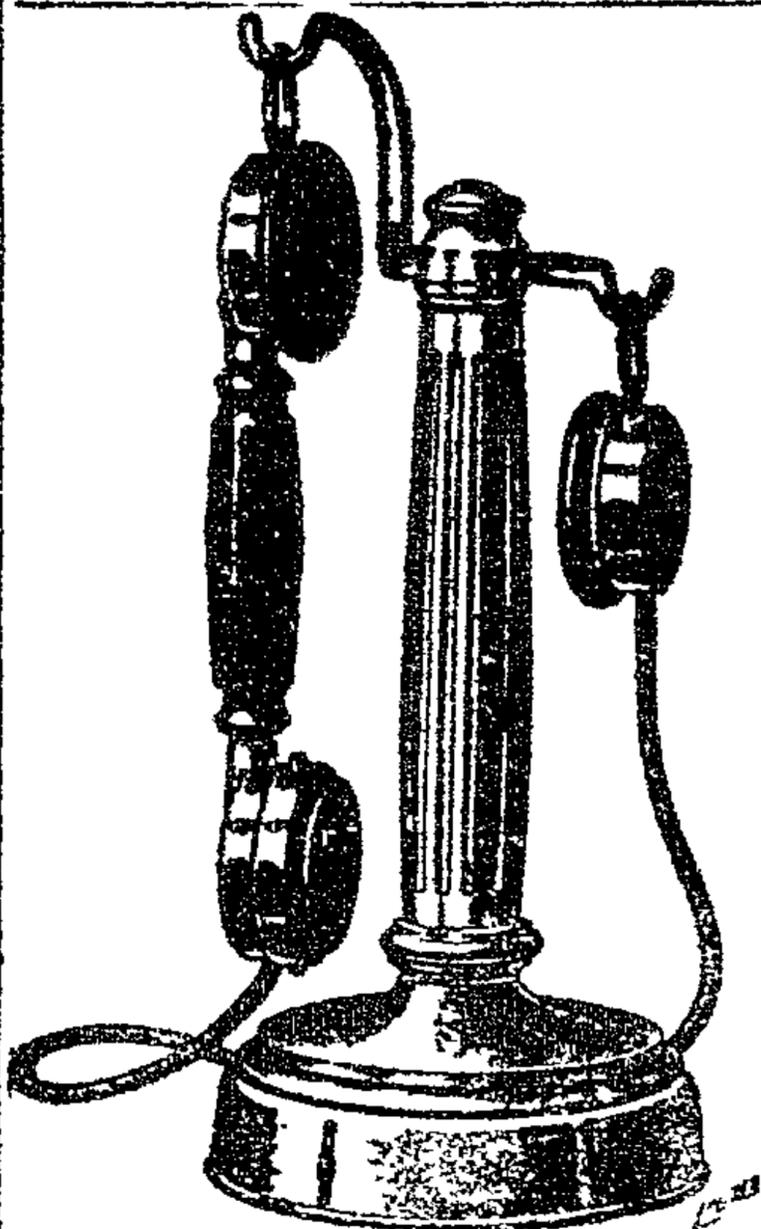
Siège social : 39, rue Le Peletier - PARIS (9°)

LE GROUPE GRAMMONT

Services Commerciaux : 10, Rue d'Uzès, PARIS

Téléphone : CENTRAL 19.43, 31.85 — GUTENBERG 00.54

Registre du Commerce, Seine n° 116.354 et 116.355



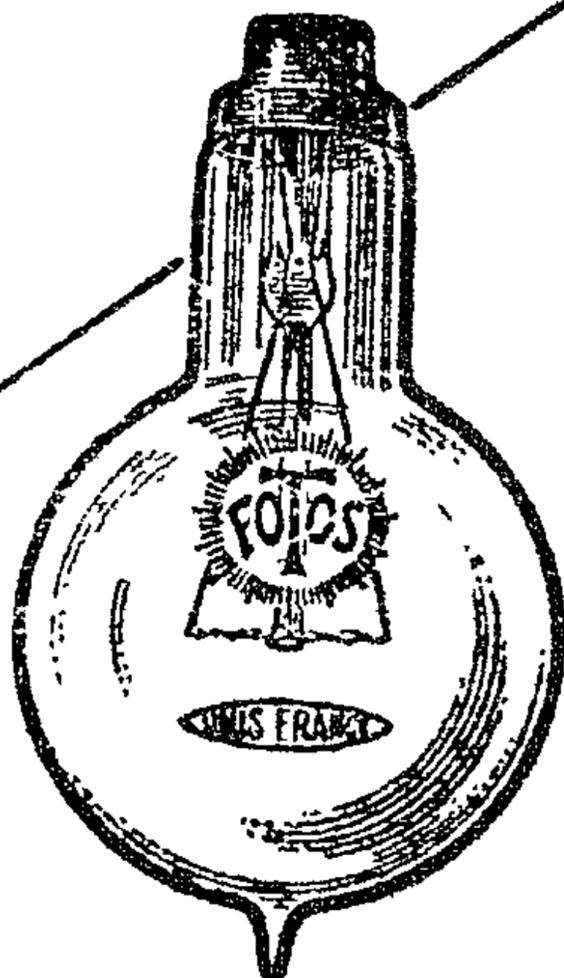
Tous Appareils

Téléphoniques

Systeme Euricult

Magasin de Vente :

60, rue de Bondy, 60, PARIS.



Lampe FOTOS

ROBUSTESSE INCOMPARABLE

Magasin de Vente: 60, Rue de Bondy, 60

